

Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires

144 Boulevard de la Villette 75019 Paris - Tél : 01 58 39 30 20 - Fax : 01 43 67 62 14

Adresse internet : unirs@solidaires.org - Site internet : <http://www.solidaires.org/>

Paris, le 26 février 2013

Communiqué de presse

LE MEDEF NE DOIT PAS FAIRE LA LOI, PAS MÊME LA LOI SUR LE TRAVAIL.

LES PERSONNES RETRAITÉES SE MOBILISERONT ÉGALEMENT LE 5 MARS.

Le 11 janvier 2013, le Medef et toutes les organisations patronales d'une part, les organisations syndicales minoritaires CFTD, CFTC et CGC d'autre part, ont signé un accord national interprofessionnel sur la prochaine réforme du « marché du travail ».

L'Assemblée Nationale et le Sénat sont maintenant saisis pour transposer dans une loi cet accord titré « Pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés ».

Le projet de loi transposant cet accord doit être présenté en conseil des ministres le 6 mars. Pour s'opposer à cet accord qu'elles n'ont pas signé et à sa transposition dans une loi, les confédérations CGT et FO ont décidé une mobilisation le 5 mars. Solidaires et la FSU, qui n'ont pas participé à ces discussions avec le patronat et qui contestent également ce texte, appellent également à ces mobilisations et manifestations.

L'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires (UNIRS) appelle donc aussi les personnes retraitées à venir grossir les rangs des manifestants et des manifestantes aux côtés des « actifs » le mardi 5 mars. Il n'est pas question d'accepter ce coup de force antidémocratique qui imposerait dans une loi un accord minoritaire remettant en cause les droits des salariés.

Cet accord exigé par le MEDEF répond aux « recommandations » du FMI, de la Commission européenne et de la Banque Centrale Européenne (BCE), recommandations inscrites dans le Pacte budgétaire : plus de flexibilité, baisse des salaires et restrictions de la sécurité sociale. Les personnes retraitées savent qu'avec une telle loi, ce serait encore plus de précarité pour leurs enfants et leurs petits enfants, encore plus de difficultés pour boucler les fins de mois, encore plus de baisses de recettes pour l'assurance maladie et pour les caisses de retraite et donc encore plus de reculs dans les solidarités et plus de recours aux systèmes privés, inégalitaires, pour la minorité qui en aura les moyens.

Les signataires de cet accord affichent bien leurs intentions : il s'agit d'imposer un modèle économique dont le but est le démantèlement du modèle social issu de 1945 et, en amont, la suppression des avancées voulues par le Conseil National de la Résistance. Dans cette phase, il existe encore malheureusement des structures et des personnes qui collaborent avec les forces dominantes (aujourd'hui les forces financières), soit par idéologie partagée, soit par intérêts personnels, honneurs, reconnaissances et gratifications, mais heureusement d'autres forces organisent la résistance.

Cette opération illustre par ailleurs les reculs continuels que connaît notre système démocratique. Il est connu que le patronat, essentiellement le « patronat qui compte », celui des multinationales, celui des entreprises du CAC 40 et des banques, parvient à faire transposer dans les directives européennes ou dans la loi française ses propres résolutions (lobbying, persuasions par divers moyens, porosités entre les ministères, la haute administration et les directions des entreprises qui sont souvent les objectifs de carrière des premiers, etc).

Cette fois, c'est le « circuit court » qui l'emporte : le MEDEF obtient de quelques directions syndicales qu'elles cosignent leur texte moyennant quelques aménagements de détail, et le gouvernement, prétextant un « accord » (très minoritaire au demeurant) met en avant l'avancée démocratique qui consisterait à donner force de loi à un accord entre « partenaires sociaux ».

Par cette double manœuvre, c'est donc le MEDEF qui ferait la loi et de cela nous n'en voulons pas.